BULLETIN

DU

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

ANNÉE 1970. — N° 2

496e RÉUNION DES NATURALISTES DU MUSÉUM

22 janvier 1970

PRÉSIDENCE DE M. LE PROFESSEUR Th. MONOD

COMMUNICATIONS

LE PROBLÈME DES « AUTEURS SECONDAIRES » EN TAXIONOMIE *

Par M.-L. BAUCHOT, J. DAGET, J.-C. HUREAU et Th. MONOD

Le systématicien, soucieux d'une application précise des Règles de la nomenclature zoologique et voulant donner des références aussi exactes que possible concernant les auteurs des taxons, se heurte à de nombreuses difficultés.

Celles-ci tiennent avant tout au fait que plusieurs des cas qui se présentent n'étant pas prévus par les Règles du *Code international de nomenclature zoologique* (1961) [1], ceux-ci ne sont pas l'objet d'un traitement homogène.

A défaut d'une codification officielle, on peut se demander s'il ne serait pas utile, à l'occasion d'entreprises telles que le CLOFNAM (Check-list of the fishes of the north-eastern Atlantic and of the Mediterranean) et les catalogues de types de Poissons du Muséum, de formuler quelques propositions pratiques.

La plupart des problèmes embarrassants entrent dans l'une des catégories suivantes :

1° Noms de genre et d'espèce empruntés à un auteur pré-linnéen.

2° Noms de genre ou d'espèce attribuables à un auteur différent de celui de l'article ou de l'ouvrage ou à un co-auteur.

* La taxinomie, de τάξις (= arrangement) et νόμος (= loi), est l'étude des lois de la classification.

La taxionomie, de τάξις (= unité, au sens militaire) et ὄνομα (= nom), est l'activité qui aboutit à nommer les groupes d'êtres vivants.

1. Code international de Nomenclature zoologique, adopté par le XVe Congrès international de Zoologie. International Trust for Zoological Nomenclature, London, 1961.

3° Épithète spécifique empruntée à une source manuscrite : les noms *in schedulis.*

4° Épithète spécifique empruntée à un document graphique.

5° Épithète spécifique créée d'après un document graphique ou une source manuscrite.

1. Noms de genre et d'espèce empruntés à un auteur prélinnéen.

En droit, rien d'autre n'est obligatoire que la mention du premier auteur linnéen ayant introduit le genre dans la nomenclature. A ce titre, « *Sparus* Linnaeus, 1758 » est correct. Mais, si Linnaeus a le premier *utilisé* le mot de façon valable selon la lettre du Code, il ne l'a pour autant *créé*, puisque celui-ci semble apparaître, pour la première fois dans la nomenclature moderne, dans Artedi (1738).

Dans ces conditions il semblera sans doute légitime de ne pas oublier totalement le véritable créateur du taxon.

La solution proposée est la suivante : *intercaler, entre le nom de genre et celui de l'auteur linnéen qui l'a valablement introduit dans la nomenclature, le nom, entre crochets, du créateur du mot.*

Ex. : *Sparus* [Artedi, 1738] Linnaeus, 1758

La graphie : « Artedi *ex* Linnaeus » semble inacceptable puisque c'est Linnaeus qui a emprunté à Artedi, et non l'inverse. Par contre « Linnaeus, 1758 *ex* Artedi, 1738 » paraît strictement synonyme de la forme adoptée, mais il semble préférable de rejeter cette graphie qui risque de créer une confusion avec le cas envisagé au 3e paragraphe.

Dans le cas d'épithètes spécifiques empruntées à des diagnoses prélinnéennes, on renoncera à tenter d'identifier les sources comme on le fait pour les genres : la principale difficulté est qu'il n'y a guère de noms d'espèce prélinnéens, sous forme de binoms, mais des phrases dont le premier mot suivant le nom de genre n'a pas été choisi nécessairement comme épithète spécifique.

2. Noms de genre et d'espèce attribuables à un auteur différent de celui de l'article ou de l'ouvrage ou à un co-auteur.

Dans le Cuvier et Valenciennes, les binoms peuvent être attribués à l'un *ou* à l'autre de ces auteurs ; dans l'*Editio* 13ma du *Systema Naturae*, les espèces *nouvelles, supplémentaires*, ne sont plus de Linnaeus mais de Gmelin, comme celles du *Systema Ichthyologiae* de 1801 sont de Schneider et non de Bloch. Il arrive également qu'un auteur même moderne publie une espèce, et donc une diagnose dont un autre auteur lui a remis un texte signé.

Trois cas sont à distinguer :

— Si un auteur publie valablement un nom de taxon dans l'ouvrage d'un second auteur, le nom du second auteur est également cité, relié au nom du premier par la préposition *apud.*

Ex. : *Aplodon* A. Duméril *apud* Thominot, 1883 [1]
Aplodon margaritiferum A. Duméril *apud* Thominot, 1883

1. Thominot, A., 1883. Note sur le genre *Aplodon*, poisson de la famille des Sparidae, voisin des Girelles. *Bull. Soc. philom. Paris*, **7**, pp. 141-144.

— Si un auteur A publie dans un ouvrage en collaboration un nom de taxon, il faut faire suivre ce dernier du nom de A (et de la date) suivis de *in* et des noms des auteurs.

Ex. : *Polynemus enneadactylus* Cuvier, 1829, *in* Cuv. Val.

— Si un auteur A publie dans un ouvrage collectif un nom de taxon, celui-ci est suivi du seul nom de l'auteur A.

Ex. : *Dentex filosus* Valenciennes, 1843

mais la référence bibliographique complète sera :

Valenciennes, 1843, *in* Webb et Berthelot, Histoire naturelle des îles Canaries, **2**, 2, p. 37.

3. **Epithète spécifique empruntée à une source manuscrite : noms** *in schedulis*.

Il arrive souvent que le descripteur ait trouvé une espèce « nouvelle » nommée *in schedulis* sur une étiquette d'herbier ou de bocal. Si l'auteur de ce nom inédit, manuscrit, est connu, il faudra évidemment en tenir compte.

Dans ce cas d'un nom manuscrit (dont l'auteur A est connu) valablement publié par un auteur B, on mettra, entre le nom d'espèce et le nom de l'auteur B, le nom de l'auteur A entre crochets[1] *et suivi de « MS ».*

Ex. : *Aplodon sulcatum* [Guichenot MS] Thominot, 1883
Cheimerius nufar [Ehrenberg MS] (Valenciennes, 1830, *in* Cuv. Val.)

On pourrait accepter la graphie « Thominot *ex* Guichenot MS » mais nous préférons la graphie précédente.

4. **Epithète spécifique empruntée à un document graphique tenant lieu de type.**

Il s'agit du cas fréquent dans la première moitié du XIXe siècle (au temps où les naturalistes-voyageurs savaient encore peindre) d'un dessin, d'une aquarelle, etc., accompagnés d'un nom manuscrit, repris comme nom d'espèce, donc assimilable au cas précédent.

Ex. : *Chaetodon speculum* [Kuhl et Van Hasselt MS] Cuvier, 1831, *in* Cuv. Val.

5. **Epithète spécifique créée par un auteur B d'après un document graphique ou une source manuscrite exécutés par (ou pour) un auteur A.**

Dans ce cas, le binom se suffit à lui-même avec son nom d'auteur. C'est seulement si la question du type se trouvait soulevée qu'il y aurait lieu de spécifier que ce type, ici, se trouve représenté non par un spécimen mais par un dessin ou une description manuscrite.

1. Il convient de ne pas utiliser de parenthèses pour éviter une confusion au cas où le second auteur doit être cité entre parenthèses.

Ex. : *Trachinotus russelii* Cuvier, 1831, *in* Cuv. Val.
(fondé sur la pl. 142 de Russel).

Amphacanthus mertensii Valenciennes, 1835, *in* Cuv. Val.
(fondé sur une figure de Mertens)

Sparus aureolineatus Lacepède, 1802
(fondé sur une description manuscrite de Commerson).

Laboratoire des Pêches Outre-mer
et Laboratoire de Zoologie (Reptiles
et Poissons) du Muséum